L'A[illegible]E.
IMPRIMÉ [illegible] DES JOURS PAR [illegible] BAYON.
[illegible] 15 JUIN 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 15 juin.

[illegible] hier à l'*Argus* à propos de l'in[illegible] d'une communication assez maladroite dirigée contre nous, nous avons parlé d'une circonstance sur laquelle nous donnerons volontiers quelques explications, car pour rien au monde nous voudrions faire surgir une discussion que nous avons été les premiers à empêcher. L'article dirigé contre un des éditeurs de l'*Argus*, et dont nous avons différé la publication, avait été écrit sur une *équivoque*; et c'est parce que nous nous en sommes doutés, que nous avons désiré qu'une explication eût lieu avant l'impression de cet article. Nous n'avons eu qu'à nous louer de notre prudence, car dans cette explication l'erreur ayant été reconnue l'article tombait de lui-même, ou plutôt il n'y avait plus rien à dire sur ce sujet. Il est à peine nécessaire d'ajouter que l'amour-propre de l'un ni de l'autre n'a pu être nullement froissé par cette manière d'agir. Nous n'eussions jamais mentionné cette circonstance, si l'on ne nous y eût en quelque sorte provoqués par un procédé diamétralement opposé.

Une personne arrivée hier des hauts, nous assure que le beau cheval **PIZARO**, appartenant à M. Brown, directeur du cirque, dernièrement établi en notre ville, est mort du *cholera morbus*.

Il est question d'ouvrir une nouvelle rue entre celles de la Douane et du Canal; quoique ces coupures que l'on a faites depuis quelques années dans certains îlets de la ville, la déparent et en gâtent le plan, on ne peut disconvenir qu'elles ne soient fort utiles au commerce.

Le gouverneur de cet état, pour éviter à la milice la peine de faire le service de nuit qui a été commandé dernièrement par ordres supérieurs, avait demandé, dit-on, au gouvernement général qu'il voulût bien mettre à sa disposition deux compagnies de troupes de ligne. S'il faut en croire un rapport qui nous a été fait, le gouvernement de l'union aurait acquiescé à cette demande; mais il exige que la ville pourvoie au logement de ces deux compagnies. Beaucoup de personnes sensées se demandent si l'état de la Louisiane rapporte si peu aux Etats-Unis qu'ils ne puissent loger à leurs frais deux compagnies de ligne dans notre ville, quand l'intérêt du pays réclame ici leur présence? Quoiqu'il en soit, il est à désirer que le Conseil-de-ville ne lésine pas sur une misère de cette espèce.

EXTÉRIEUR.

ITALIE.

ROME, 16 avril.

Le mouvement insurrectionnel des provinces n'est pas terminé. A peine les Autrichiens étaient sortis de Maccrata, que les habitants poussèrent de nouveau le cri de *viva la liberta!* On affirme positivement qu'un ministre anglais a été accrédité près la cour du pape. Comme cette mesure est contradictoire avec les lois de la Grande-Bretagne, il est probable que le gouvernement anglais a chargé M. Brook Taylor, qui est ici en ce moment, de la mission spéciale d'assister à des négociations qui intéressent vivement l'Angleterre.

FLORENCE, 2 avril.

Les Toscans ont toujours aimé leur souverain, qui ne s'est jamais conduit envers eux comme quelques autres souverains de l'Italie envers leurs sujets. Aussi ne se sont-ils pas abandonnés aux sollicitations de cette puissance qui plus d'une fois les a trahis. Nos malheureux frères, les habitans de la Romagne, les Parmesans, les Modenais, ont ajouté foi aux perfides assurances des ministres français; ils paient maintenant le prix de leur aveuglement, comme le prouvent les décrets de la duchesse de Parme, et surtout celui du duc de Modène; le pape agira en prêtre.

Dieu veuille qu'une guerre prochaine venge le sang de tant de victimes innocentes sacrifiées à la trahison, et les bons Italiens s'uniront pour anéantir cette politique, qui mérite toute notre exécration. Tel doit être le vœu de l'Europe, et la France devra maintenant combattre cette force morale qui, il y a un mois, lui aurait assuré la victoire.

TURQUIE.

SOUTARI, 4 avril.

Le 23 mars, Mustapha-Pacha, avec 10,000 hommes de troupes bien armés, est sorti de cette ville, et au lieu de marcher vers Elbassan, et de se borner à défendre ses frontières, comme on s'y attendait et comme il l'avait déclaré, il s'est dirigé vers Scopio par la route de Pisrène. Il a l'intention, en poursuivant sa marche, d'appeler les troupes de ses alliés à se joindre à lui, et de publier un manifeste dans lequel il se déclarera le chef des janissaires et invitera leurs adhérents à venir se ranger sous ses étendards. Ensuite, après avoir réuni autant de force que possible, il s'avancera sur Monaster (Betoglia) par Rupra (Genberbra), pour attaquer le grand-visir Reschid-Pacha. Son beau-fils, Zelady, bey d'Ochrida, (que les troupes de Reschid Pacha attendaient de cette province.) est parti de la basse Albanie, il y a une vingtaine de jours, pour aller défendre la cause de Mustapha Pacha, en réunissant les mécontents, et en plaçant ainsi le grand-visir entre deux feux. D'autres rapports disent que Mustapha Pacha a l'intention de se rendre sans délai, de Scopia à Andrinople, par la voie de Philip-popolis et de Sophia, et de laisser à son gendre le soin d'occuper le grand-visir.

SUISSE.

GENÈVE, 12 avril.

Nous avons reçu la nouvelle positive de la mort du roi de Sardaigne, décédé dans la nuit du 10 au 11 courant. Cette nouvelle n'a produit aucune impression dans la Savoie, où elle était depuis longtemps attendue, et où le peuple ne prend plus d'intérêt au sort de l'Italie, qu'autant que les événemens de la péninsule pourraient favoriser la séparation de la Savoie et du Piémont. Les lettres de Turin annoncent qu'on y a mis en arrestation un assez grand nombre d'officiers, à l'occasion d'un mouvement tendant à écarter le prince de Carignan du trône, pour y appeler le duc de Modène, et qui devait éclater au moment de la mort du roi Charles-Félix. Une partie de la garnison de Turin était, dit-on, dans le complot.

—On dit que l'empereur de Russie a déclaré aux cantons suisses que s'ils ne désarmaient pas leurs frontières, il considérerait leur conduite comme une violation de la neutralité générale; on ajoute que les troupes autrichiennes qui se retirent de l'Italie ont reçu l'ordre de marcher sur la Pologne autrichienne. On parlait d'un congrès sur les affaires de l'Europe, qui serait tenu à Troppau. Point de nouvelles de la Pologne. (*Herald.*)

FRANCE.

PARIS, 11 avril.

Il y a une manière d'exécuter les lois à la lettre, qui est la violation la plus manifeste de leur esprit. Personne ne doute, par exemple, que M. Persil n'ait le droit de traduire un journal devant la cour d'assises, toutes les fois qu'il y trouve une chose attaquable; que la cour d'assises [illegible] le droit d'accorder au ministère public le maximum de la peine et de l'amende, toutes les fois qu'elle le juge à propos. Cependant, si cela se répète plusieurs fois par mois pour le même journal: si tel journal a cinq procès pendants, un autre quatre, un troisième six; si la sévérité de la cour d'assises est invariablement assurée et toujours la même, il n'y a pas de cautionnement qui puisse y résister, pas de santé de gérant de journal qui ne doive en peu de temps être tuée par la loi; et cette loi c'est une conquête de juillet; c'est l'accomplissement d'une des promesses de l'Hôtel-de-Ville; l'intervention du jury dans les délits de la presse! Veut-on nous faire dire à nous-mêmes ce que nos ennemis nous disent sans cesse, que nous nous sommes fait des dons empoisonnés?

Brûler n'est pas répondre, disait-on autrefois à la sainte-inquisition, et l'inquisition brûlait parce qu'elle le pouvait; mais, ruiner n'est pas répondre non plus, et il ne suffit pas à M. Persil de le pouvoir, aux termes rigoureux de la loi, pour que son système de persécution acharnée contre les journaux qu'il regarde comme républicains ou carlistes ne soit pas une odieuse violation de l'esprit de la loi. Nous avions rayé à jamais de notre code la confiscation et la censure; que nous importe que les mots n'y soient plus, si les choses nous reviennent? Saisie d'un seul coup le cautionnement d'un journal, le capital de soixante mille francs que doit déposer tout homme qui veut publier sa pensée, ce serait un crime, il y aurait confiscation; mais enlever à l'entreprise six mille francs aujourd'hui, six mille francs demain, autant pour les jours suivans jusqu'à épuisement entier du capital, c'est parfaite justice! Allons, il y a de la sottise à entendre ainsi la loi.

Veut-on amener les écrivains à dire qu'ils regrettent la censure, qu'elle leur vaudrait mieux qu'une trompeuse liberté, une liberté qui les expose à être ruinés et à passer leur vie en prison? Il est certain qu'il n'y a point de différence entre la censure et la manière dont M. Persil applique la loi. Ce n'est pas un écart, un délit accidentel de la presse qu'il prétend réprimer, et la loi n'est faite que pour cela. Il met le délit dans l'opinion; il arrête que ce sera pour un journal un crime de tous les jours que sa couleur ou républicaine ou carliste; qu'il n'aura lui, conséquemment, que l'embarras du choix pour lancer ses réquisitoires; que, du moment où il prouvera l'esprit républicain ou carliste d'un journal, ce sera pour lui cause gagnée. Ce sont de véritables procès de tendance; nous y revenons; et, que le jury y prenne garde, il ne comprend pas sa mission.

Pourquoi, en effet, le système de proscription que M. Persil applique aujourd'hui à la *Tribune*, à la *Révolution*, à la *Quotidienne*, lui ou un autre ne l'appliquerait-il pas demain à des journaux d'une couleur moins prononcée? Un ministère dans les opinions du *Courrier français* et du *National*, en n'usant de la loi que comme le fait M. Persil, ruinerait en moins d'un an le *Constitutionnel* et les *Débats*, ou réduirait ces deux journaux au silence qu'on obtenait par la censure. Ce n'est pas là la liberté de la presse telle que nos lois l'ont consacrée.

L'erreur de M. Persil c'est de ne pas voir qu'il y a dans nos lois sur la presse deux pensées: une de conservation, une de répression. Le législateur veut la répression des abus de la presse, mais il veut plus encore l'exercice libre de cette faculté. C'est restreindre la liberté de la presse, c'est rentrer dans l'esprit des lois restrictives, que de faire servir la lettre des lois purement répressives à la ruine matérielle d'une entreprise de journal. Nous ne connaissons pas de milieu entre la censure et la confiscation.

Sous le régime né de la révolution de juillet, et avec les lois actuelles sur la presse, il y a place pour tous les genres d'opposition légale, pour tous les systèmes, pour tous les regrets, pour toutes les espérances. Un homme doit avoir le droit d'écrire qu'il est peiné de la chute des Bourbons parjures, qu'il fait des vœux pour la légitimité, ou bien qu'il aime mieux la république sans institutions monarchiques que la monarchie avec des institutions républicaines. La presse se répond à elle-même sur toutes les questions de systèmes et de principes. J'ai tort, réfutez-moi; élevez tribune contre tribune; vous en avez le droit et les moyens. La liberté de la presse est pour vous comme pour moi. La répression légale ne doit intervenir que quand il y a diffamation directe ou renverser le gouvernement établi; hors de là, on doit pouvoir tout écrire.

Le ministère ferait mieux d'avoir à lui un bon journal que de déclamer M. Persil contre la liberté de la presse. La conduite de M. Persil à l'égard des journaux qu'il suppose ennemis de l'ordre de choses existant ne devrait pas être tolérée sous une administration composée d'hommes doués de quelque esprit. On devrait se souvenir que, sous la restauration, les journaux étaient visiblement ennemis de la dynastie, et que le *Constitutionnel* a pu se faire en paix 20 mille abonnés. Le *Courrier*, le *Journal du Commerce*, le *National* ont été persécutés; mais jamais, même sous le ministère Polignac, ces journaux n'ont été traités comme le sont aujourd'hui la *Quotidienne*, la *Tribune*, la *Révolution*. Le jour où le ministère du 8 août vit qu'avec son journal officiel il était trop faible contre les feux croisés de la presse révolutionnaire, il établit la censure. Il faut finir par là tôt ou tard quand on ne veut pas comprendre que la presse porte en elle-même la meilleure réparation des maux qu'elle peut faire.

(*National.*)

DU THÉATRE EN GÉNÉRAL.

Chez les nations les plus anciennes, chez les plus policées, comme chez les plus sauvages, on a trouvé des spectacles; partout l'homme a senti le besoin de créer des jeux et des fêtes, qui parlant vivement à l'imagination, fussent en même temps des liens puissans propres à adoucir les mœurs et à inspirer les grandes actions, puisqu'ils rapprochent les citoyens et leur donnent des exemples sublimes.

Les Grecs et les Romains unissaient au goût des spectacles la plus grande magnificence. Leurs théâtres étaient de vastes enceintes accompagnées de portiques, de galeries couvertes et de quinconces. Plus de soixante mille spectateurs occupaient les différens étages de ces salles immenses; et pour épurer et rafraîchir l'air, le luxe avait même imaginé des jets d'eau de senteur, qui serpentant à travers les statues dont le sommet était garni, s'épanchaient de toutes parts en forme de rosée.

Aucun édifice de ce genre n'égala le théâtre de l'édile Æmilius Scaurus. Il était composé de trois ordres d'architecture, et soutenu par trois cent soixante colonnes, dont les plus élevées étaient de bois doré, celles du milieu de cristal de roche, et les dernières de marbre de Crète, toutes de trente huit pieds d'élévation. Dans les intervalles étaient rangées des statues de bronze au nombre de trois mille; tout l'édifice contenait quatre-vingt mille spectateurs. Les tapisseries, les tableaux, les décorations qui ornaient ce théâtre, étaient si précieux, qu'étant devenu quelque temps après sa construction la proie d'un incendie, on en estima la perte à cent millions de sesterces, équivalant à douze millions de francs.

Curion fit aussi construire deux grands théâtres en bois, si ingénieusement imaginés, qu'en les faisant mouvoir sur des pivots, on déplaçait à volonté, et la scène et les spectateurs; invention qui tient du prodige, et qu'il est difficile de se représenter.

Pline affirme que le gendre de Sylla fit placer trois mille statues sur un seul théâtre.

Certes, si l'on rapprochait de ces monumens magnifiques, les édifices qui chez nous sont destinés aux mêmes représentations, combien nous trouverions ceux-ci petits et mesquins. "Il est vrai, dit le baron de Grimm, que dans Athènes et dans Rome, le peuple assistait au spectacle en corps; en se rendant au théâtre, il satisfesait à un devoir. Dans les gouvernemens modernes et chrétiens, où les mœurs sont plus corrompues, une partie des docteurs de la science absurde regarde la fréquentation des théâtres comme un crime."

Les anciens consacraient aux jeux [illegible] des sommes immenses. La représentation de trois tragédies de Sophocle coûta plus aux Athéniens que la guerre du Péloponèse. Les Romains affectèrent aussi des fonds énormes pour construire des amphithéâtres et même pour payer les acteurs. Roscius avait un revenu annuel de 75,000 livres. Jules César donna 60,000 livres à Labienus pour engager ce poète à jouer lui-même dans une pièce de sa composition. Æsopus, contemporain de Cicéron, laissa en mourant, à son fils, une succession de 2,500,000 liv. qu'il avait amassés à jouer la comédie.

Ces exemples prouvent quelle importance on attachait aux spectacles dans l'antiquité, et combien les acteurs y étaient honorés et récompensés; mais les temps ne sont plus les mêmes, et il faut se bien pénétrer des changemens que les révolutions successives ont apportés dans les mœurs, en songeant que ceux-là même qui jadis ont vécu dans l'intimité des maîtres du monde, auraient été traités, dans des temps plus rapprochés de nous, avec moins de considération que le plus simple citoyen.

Une remarque frappante et décisive en faveur du théâtre, c'est que, plus un état a été riche et puissant, plus l'art dramatique y a été honoré et goûté. C'est dans les temps glorieux des anciennes républiques, qu'il a brillé du plus vif éclat; et lorsqu'au beau siècle d'Auguste succédèrent des siècles de ténèbres et de barbarie, l'art dramatique suivit la décadence de l'empire. On pourrait donc en conclure hardiment, que le goût des spectacles chez une nation est le signe certain de sa prospérité et de sa richesse.

L'art dramatique est si essentiellement lié au sort des lettres, qu'aussitôt que le règne de Léon X eût ramené en Italie le goût des beaux arts, une des premières productions de ce temps fut la *Sophonisbe* du célèbre prélat *Trissino*, nonce du pape, comme la première comédie qu'ait vue l'Italie moderne, fut l'ouvrage d'un cardinal (le cardinal *Bibiena*.) Ensuite les lumières, s'étant propagées dans toute l'Europe, firent éclore ces chefs-d'œuvre immortels, qui ont illustré les nations. Nous donnerons plus loin quelques détails sur les progrès de l'art dramatique chez les différens peuples.

On ne peut nier que cet art n'ait été porté chez nous au plus haut degré. Où en serait cependant ce premier titre de notre gloire littéraire, s'il ne s'était trouvé des interprètes dignes d'en faire apprécier les beautés sublimes, et si un préjugé aveugle empêchait encore qu'il s'en formât de nouveaux?

Un homme, étonnant assemblage de grandeur et de bassesse, de sensibilité et d'ingratitude, de force et de faiblesse, a écrit contre les spectacles, en faisant lui-même des comédies.

"Cependant, dit M. Lemercier, Rousseau (dans sa fameuse lettre à d'Alembert) déclare franchement que les théâtres qu'il réprouve dans la simple Helvétie, deviennent indispensables à notre population nombreuse, turbulente et livrée en ses loisirs à mille écarts pernicieux. Il avoue le pouvoir des leçons dramatiques dont son génie étudia l'étendue et sut admirer la beauté dans les scènes du créateur de Zopire. Son assiduité fréquenta pendant dix ans cette école brillante, où je l'adjurerais de nier qu'il y perfectionna son éloquence, à l'exemple des orateurs et des apôtres que j'ai cités (saint Jérôme et saint Augustin.) Le voilà donc au nombre des grands hommes reconnus pour avoir été disciples de Melpomène et de Thalie."

"Il faut être ennemi de sa patrie, disait Voltaire, pour condamner les spectacles; et quand la philosophie s'y joint, la superstition est bientôt écrasée. Je regarde, ajoutait ce grand homme, la tragédie et la comédie comme des leçons de raison, de vertu et de bienséance....."

"Les dévots disent que le théâtre est une œuvre du démon. Si cela est, le démon est fort aimable; car, de tous les plaisirs de l'âme, je tiens que le premier est la tragédie bien jouée."

(Extrait de la *Théorie de l'Art du Comédien*, par M. ARISTIPPE.)

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

EXPÉDIÉS.

Brick Caledonia, Drummond, Cork, A R Taylor.
Barque Charlotte, Lister, Liverpool, J Ogden & co.
Barque Cyrus Butler, Manran, Liverpool, L H Gale.
Goel. Souvenir, Latham, Baltimore, L H Gale.
Bateau Meteor, Burdick, Charleston, Capt.

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Grampus, Wales, de la mer, avec la barque Marshall McDonald; il a laissé la passe lundi—rien en vue.
Bateau de remorque Post Boy, de la mer, avec les bricks Houston et Mexican et la goëlette Lady of the Lake—il n'a point laissé de rapport.
Brick Houston, Illsley, Baltimore.
Brick Mexican, Stoodly, Tampico.
Goel. Lady of the Lake, Morrison, Attakapas.
Barque Marshall, McDonald, Smarté, de Liverpool.
Bateau à vapeur Lafourche, Morehead, de Louisville, avec du coton à divers.
Le bateau-à-vapeur Cotton-Plant était échoué au-dessus de Shanectown. Rencontré le Patriot vers cet endroit. L'Ohio était en baisse.

Arrivé au Bassin.

Goel. Elizabeth, Eldridge, de la Mobile.

BANQUE DE LA CITÉ DE LA NLLE. ORLÉANS.

AVIS est par le présent donné, que le registre pour les souscriptions au capital de la Banque de la Cité de la Nelle.-Orléans, sera ouvert de nouveau jeudi, 16 juin courant, au bureau de la Société, No. 83, rue Royale, depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi.—Par ordre du bureau.
RD. CLAGUE, Secrétaire.
15 juin.

John Sharp *contre* Patrick Duffey.
EN vertu d'un plurius fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 27 juin, à 5 heures, au Principal, 24[illegible] paires de fers à chevaux et une barre de fer, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 juin. L. DAUNOY, marshal.

Joseph Barbarin vs. Mlle. Guillaume & F. Hardy f. de c. l.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, samedi 23 juin, à 5 heures, au Principal, un armoir, un bois de lit, saisis dans l'affaire ci-dessus.
15 juin. L. DAUNOY, marshal.

Pierre Paysant vs. Jean Liberal.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, lundi 27 juin, à midi, au coin des rues Chartres & St. Louis, un cheval noir, saisi dans l'affaire ci-dessus.
15 juin L. DAUNOY, marshal.

40.000 TUILES à crochet, de première qualité, en débarquement du navire Olympia, à vendre par
13 juin HY. PERRET & CHARBONNET.

VIN DE MARSEILLE, à vendre par
13 juin J. MAGER.

CIGARRES de la Havane.—40 milliers de Cigarres de la Havane, en caisses, demi-caisse, et quarts de caisse, parmi lesquels il s'en trouve de fort beaux.
RUM de la Jamaïque, 5me. preuve, récemment reçu et à vendre par
13 juin J. W. ZACHARIE & Co.

SUCRE.—En débarquement du bateau-à-vapeur Columbia, 30 boucauts Sucre, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

Théatre d'Orléans.

JEUDI, 16 JUIN, *Bénéfice de*

M. ARISTIPPE,

Et irrévocablement sa dernière représentation à la Nlle.-Orléans:

IPHIGENIE, EN TAURIDE.

Tragédie en 5 actes, par Guymond de Latouche.

Précédé du troisième acte de

TANCREDE.

Le spectacle sera terminé par

LE MENTEUR VERIDIQUE,

Vaudeville en un acte, de MM. Scribe et Mélesville.

TRAITES sur Philadelphie, à vendre par HY. PERRET & CHARBONNET.
14 juin

BEAUX BILLARDS—2 superbes billards complets, à vendre à des prix et conditions avantageux. S'adresser rue Royale, No. 192. 14 juin.

DEMANDE—On désirerait trouver un excellent ouvrier confiseur et pâtissier, et même liquoriste, pour entrer en société avec une personne qui fournirait les fonds nécessaires pour établir une boutique de ce genre. S'adresser à l'imprimerie de cette feuille.
14 juin—8

MUSIQUE.—Marches composées pour le forté-piano, à vendre rue de Chartres, No. 113,
La Marche du Montagnard,
Celles de Bonaparte, du colonel Beverly Daniels, du Prince Cobourg,
La Marche favorite de la Cataracte du Gange,
Le *Gray's Kent bugh* de Washington,
Deux Marches impériales, allemandes,
La Marche du *Rail-Road*,
Une Marche prussienne,
Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?
La Marche du général Bolivar,
La Marche de Johnson,
Un Pas redoublé,
Le Chant nocturne du Midlothian,
La Marche lente du capitaine Jas. Page,
La Marche des Gardes suisses.
14 juin E. JOHNS & Co.

A VENDRE
A DES PRIX MODÉRÉS.
BOIS DE CORDE, bois gras, merrains, sable de Pensacole, coquilles, charbon, goudron et résine.
S'adresser à JH. PELLERIN fils, au chantier du soussigné, près de la première demie lune, côté nord-est du canal Carondelet; ou à P. POURSINE, au bureau situé vis-à-vis la rampe du Bassin.
11 juin. G. MONTAMAT.

AVIS.—La société qui existait sous la raison de LAFAYE & PASTOU, est dissoute d'un commun accord, à dater de ce jour. Mr. L. Lafaye reste seul chargé de la liquidation des affaires.
M. LAFAYE continuera à tenir le dit Restaurant, où l'on pourra être servi, à toute heure du jour et avec la plus grande promptitude, des mets les plus recherchés et des plus exquis que pourra offrir le marché. On y trouvera aussi des vins et liqueurs de toutes les qualités.
N. B. M. Gaspard Baune est seul chargé des recouvremens de la dite société.
10 juin—2

AVIS.—Nous prévenons le public que M. Gaspard Baune est seul chargé de tous nos recouvremens.
Nlle.-Orléans, le 3 juin 1831.
8 juin—3 J. B. LESPARE & Co.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHES.
CHANGEMENT DE DOMICILE.
JOSEPH CH. SPRENGER a l'honneur d'informer le public qu'il a transporté son magasin de l'encoignure des rues Royale et Bienville, à la rue de Chartres, No. 37.
9 juin

BEAUX ARTS.
J. HUDSON, élève de A. Meucci, venant de terminer ses études, offre ses services aux Dames et Messieurs de la Nelle.-Orléans, comme peintre en miniature. Il donne aussi des leçons de dessin. Sa demeure est rue Bienville, No. 117. 6 juin—4

REÇU par le brick Alcyon, venant de Bordeaux et à vendre par les soussignés,
50 tierçons vin blanc;
130 caisses fruits à l'eau-de-vie;
6 Do. absynthe Suisse;
20 Do. liqueurs surfines;
6 Do. hermitage blanc;
4 Do. gravures encadrées.
Plus, déjà en magasin:
20 caisses vin de Bourgogne;
10 demi pipes vin de Madère, L. P.
18 Baignoires en marbre d'Italie;
Et une facture de montres, pendules et bijoux.
4 juin THEO. NICOLET & CO.

VIN DOUX DE MALAGA.
180 barillets de 9 gallons Vin de Malaga doux, d'une qualité supérieure, en débarquement du navire Caravan, venant directement de Malaga, à vendre par
P. M. TOURNÉ,
4 juin rue de la Levée, no. 15.

BILLETS PERDUS.
IL a été perdu dans la journée d'hier, deux billets de banque, l'un de **$500**, et l'autre de **$100**, tous deux de la Banque des Etats-Unis. On donnera une récompense de $50, à celui qui les rapportera au bureau de M. Michel Fortier, ou à l'imprimerie de cette feuille. Comme on a appris qu'une négresse a trouvé hier deux billets de banque, et qu'il est à présumer que ce sont les mêmes, les personnes auxquelles elle les présenterait pour changer, sont priées de le faire savoir, aux lieux ci-dessus mentionnés.
3 juin—☞

R. SALAUN,

COURTIER-AGENT DE CHANGE,
Rue Royale, entre les rues de l'Hopital et du Quartier.

LE susdit a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il se charge des ventes et achats d'esclaves et de propriétés.
Les personnes qui désireront laisser leurs esclaves à sa maison pour être vendus, peuvent être assurées d'avance qu'il ne négligera rien pour les placer avantageusement, et dans le plus court délai.
Il offre présentement à vendre des négresses blanchisseuses et plisseuses, couturières, cuisinières, et des nègres charpentiers, peintres et forgerons.
Propriétés en ville et aux faubourgs, de $2000 jusqu'à 30,000, maison de campagne près la ville. Les personnes désirant se procurer de l'argent, pourront s'adresser à lui, soit avec billets, hypothèques &c. &c. Il achètera et vendra aussi les objets qui lui seront offerts, tels que diamants, or, argenterie et perles fines.
Son nom est sur sa porte.
Les personnes qui ne pourraient ou ne voudraient pas aller chez lui, pourront ou le faire appeler ou lui écrire, et il s'empressera de se rendre à la demande de ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 31 mai—8,2ps.

HARENGS.—150 barils Harengs No. 1, récemment reçus et à vendre par
31 mai J. W. ZACHARIE & Co.

FOIN.—100 ballots de Foin en débarquement de la barque Prudent, à vendre par
2 juin WM. G. HEWES.

POUR LOUISVILLE.

Le beau bateau-à-vapeur fin marcheur, **LAFOURCHE**, capitaine Morehead, ayant sa cargaison prêt à aller à bord, partira sous peu;
N. B. Ce bateau a une chambre vaste et spacieuse sur le pont, et comme il tire peu d'eau il offrira beaucoup de facilité aux voyageurs qui voudraient se rendre sur l'Ohio pendant cette saison.
Pour frêt, ou passage, s'adresser à bord ou à P. M. TOURNÉ,
15 juin rue de la Nouvelle-Levée, no. 15

POUR ROTTERDAM.
Le brick **SARDIUS**, capt. William Daggett, peut recevoir convenablement quelques passagers, s'ils s'adressent immédiatement à
15 juin. WM. G. HEWES.

POUR HAMBOURG.
Le brick **NAVARINO**, capt. A. P. Week, peut recevoir convenablement quelques passagers, s'ils s'adressent immédiatement à
15 juin. W. G. HEWES.

POUR BALTIMORE—(*Passage seulement.*)
Le brick fin voilier chevillé en cuivre, **CHARLES**, cap. STETSON, partira dans dix jours; pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis de la Douane, ou à STETSON & AVERY.
15 juin

On a besoin pour un port de France, d'un bon bâtiment capable de porter 1000 balles de coton, qui lui seraient délivrées sous le plus bref délai.
14 juin THEODORE NICOLET & Co.

POUR VERACRUZ.
La goëlette mexicaine **PAULINA**, capitaine Ramon Palomo, partira sous le plus bref délai. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TUYÈS & CO.
14 juin rue Royale, no. 106.

PARA MATAMOROS,
La goleta mejicana **FLECHA**, su capitan J. Almeida, saldrá á la mayor brevedad. Admite carga y pasageros, acudir á bordo, ó á los Sres.
TUYES Y COMP.,
14 de junio calle Real, No. 106.

PARA VERACRUZ.
La goleta mejicana **PAULINA**, su capitan Ramon Palomo; saldrá á la mayor brevedad, admite carga y pasageros. Acudir á bordo ó á
TUYÈS y Cia.
14 de junio calle Real, no. 106.

PASSAGE POUR FRANCE.
Le navire, paquebot régulier, **OLYMPIA**, commandé par le capitaine WM. HAMMOND, partant le 20 du courant pour le Hâvre-de-Grace, peut recevoir encore quatre passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis le poteau No. 68, ou à
13 juin HY. PERRET & CHARBONNET.

POUR PHILADELPHIE.
La goëlette fine voilière **SWAIN**, capitaine Green, ayant la principale partie de son chargement engagée. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
13 juin J. W. ZACHARIE & Co.

On demande un bon navire pouvant porter 250 boucauts sucre pour un port du Nord, s'adresser à
11 juin. Wm. G. HEWES.

PASSAGE POUR BORDEAUX.
Le brick français **ALCYON**, capt. Cartier, partira positivement le 15 du courant, on peut encore recevoir quelques passagers, pour les conditions s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 juin. THEODORE NICOLET & CO.

POUR NEW-YORK.
Le beau brick fin voilier doublé et chevillé en cuivre, **CHARLES**, capitaine L. Stetson; il est prêt à recevoir un chargement et partira sous peu; pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
10 juin. STETSON & AVERY.

On a besoin d'un bon navire pour prendre environ 200 boucauts de sucre sur une habitation à 28 milles au-dessus du fleuve et les porter à Baltimore. S'adresser à
8 juin THEODORE NICOLET & Co.

POUR BALTIMORE.
La goël. **CONSTELLATION**, ayant besoin de 200 barils et d'un chargement sur le pont. S'adresser au capitaine à bord en face du Ferry, ou à
8 juin A. GURNEY, rue Gravier.

A FRETER.
Le bateau doublé en cuivre, **MAJESTY**, capitaine Spear. S'adresser à WM. G. HEWES,
8 juin rue du Camp, No. 9.

POUR BOSTON.
Le bon brick **HOPE**, capitaine LORING, partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à
WM. G. HEWES,
8 juin No. 9, rue du Camp.

POUR BOSTON.
Le beau brick fin voilier **HAMILTON**, capt. Foster, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
8 juin. STETSON & AVERY.

POUR LE HAVRE.
Le beau navire neuf **GROTON**, capitaine RD. BAKER, sera très-promptement expédié. Pour frêt ou passage, s'adresser à
4 juin. HY. PERRET & CHARBONNET.

POUR BORDEAUX.
Le navire français, doublé et chevillé en cuivre, **ALCYON**, capitaine CARTIER, partira sous le plus bref délai. Pour frêt ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 18, ou à
1er. juin THEODORE NICOLET & Co.

LES soussignés ayant obtenu le privilège de publier un OUVRAGE à peu près semblable à celui de feu John Adams Paxton, sous le titre de "*Almanach des Adresses de la Nouvelle-Orléans, contenant les noms, les professions et le lieu de résidence des habitants, négociants, marchands &c. de la ville et des faubourgs, dans lequel on a inséré un grand nombre de renseignemens très-utiles*, prient respectueusement le public de vouloir bien les encourager dans cette entreprise, dont l'utilité a été reconnue par toutes les classes de la société. Indépendamment de la souscription, on recevra tous les avis qui seront offerts pour être publiés dans le dit ALMANACH, aux mêmes prix que pour ceux des années précédentes.
Ils peuvent assurer les personnes qui daigneront leur accorder leur suffrage qu'ils ne négligeront rien pour rendre cet ouvrage aussi parfait qu'il doit l'être.
Une liste est ouverte au bureau de cette feuille; prix de la souscription $2. 50 par chaque exemplaire, livrable le 1er. janvier 1832.
24 mai—8.2ps S. E. PERCY & Co.

TRAITES SUR PARIS directement ou sur le Havre, payables dans Paris, à vendre par F. PERRET,
6 juin. rue Toulouse, no. 60.

EN débarquement et à vendre.—30 barils Huile de Tanneur, qualité supérieure, 25 quarts de barriques Vin de Malaga doux, 50 caisses Blanc-de-Baleine. S'adresser à
THOMSON & GRANT,
10 mai rue de la Levée, no. 99.

VENTES A L'ENCAN.
PAR F. DUTILLET.
IL sera vendu le 23 juin prochain, à la bourse de Hewlett,
200 BEAUX TERRAINS,
situés au faubourg Montreuil. Le plan en sera déposé à la bourse quelques jours avant la vente.
Conditions.—1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait payement.
Les actes de vente seront passés par Mr. Octave de Armas, Not. Pub., aux frais des acquéreurs. 9 juin—4,2ps

LES soussignés ont reçu par le navire Henry Astor et divers autres arrivages, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.
Extrait alcoolique de salsepareille, do. douce amère, do. absynthe, do. ellébore, do. stramonium, racine de ratanhie, fleurs de coquelicot, roses des provins, fleur des tillieuls, Centaurée, racine de guimauve, do. valeriane, do gentiane, tamis à tambour assortis, fourneaux à reverbère, 300 bouteilles sirop de calebasse, 10 barrils de tamarin frais.
F. ORIOL & CO.
Encoignure des rues Dumaine et Condé.
10 juin.

EAU DE LA FLORIDE,
De Laroque, très-estimée.
Cette excellente composition, reçue dernièrement de Baltimore, est en vente à la pharmacie du soussigné, en grandes et petites bouteilles.
F. P. DUCONGÉ, Agent, rues Chartres et Conti
9 juin

$5 DE RECOMPENSE.

Partie maronne depuis environ deux mois, la négresse américaine, nommée **GRACE** ou **GRESSY**, âgée d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine,) parlant anglais, et français, ayant une cicatrice derrière le cou, une autre à l'oreille droite et une difformité à l'ongle du pouce de la main droite. La susdite récompense sera donnée à la personne qui l'amènera au bureau de cette feuille, ou la logera à la geole; et en outre, on accordera une récompense de $5 à quiconque pourrait donner quelques renseignemens sur la personne qui a débauché la dite négresse. 28 mai—☞

Brodequins, Souliers,
ESCARPINS, &C.
RUE DE LA LEVÉE No. 86.
MALCOM McCALLUM vient de recevoir par le navire Illinois, un superbe assortiment de chaussures fines, consistant en *BRODEQUINS, SOULIERS, ESCARPINS, &c.* qui ont été ordonnés pour la saison d'été, et qu'il peut recommander à ses habitués comme première marchandise du marché.
Il a aussi à vendre une petite facture de *CHEMISES A RAIES*, importées par le navire Jeane, de Glasgow, convenables aux voyageurs, et qui sont fort en usage dans le Nord.
4 juin.

TAMARIN FRAIS
ET CONFITURES DE LA HAVANE.
LE soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de la Havane, un choix de Tamarin très-frais et de Confitures de toute espèce, qu'il vendra en bocaux et vases de toutes dimensions. Les confitures consistent en citrons, oranges, gingembres, ananas, hicaques, gelée de gofave, &c. S'adresser à W. SMITH, Au magasin de Graines, *rue Royale, No. 55.*
10 juin

JUS DE CITRON & D'ORANGE FRAIS.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il a reçu par les derniers arrivages un nouvel approvisionnement de jus de citron et d'orange, clarifié et de qualité très-supérieure. Les acheteurs pourront s'en procurer tout l'été, soit par baril, damejeanne, gallon ou bouteille, le soussigné en ayant toujours une futaille en perce. De plus: Confitures et Tamarin de la Havane. S'adresser comme d'usage au Magasin de Graines, rue Royale, No. 55
10 juin W. M. SMITH.

EN déchargement du navire Union, venant du Havre, 25 caisses Vin de Champagne, qualité supérieure, à vendre par
10 juin. SAM. C. BELL.

EN débarquement du bateau-à-vapeur Lady Franklin, 72 tierçons jambons couverts, à l'usage des familles, et 15 barillets graisse, à vendre par [10 juin] S. C. BELL.

CIGARRES DE LA HAVANE—Reçu récemment 286 [illegible] de caisse, cigarres de la Havane, à vendre par
10 juin. S. C. BELL.

EAU de vie blanche, 3 6 avec drawback, à vendre rue St. Louis no. 21. 10 juin.

JAMBON—Jambon et plats côtés en caisses et en barriques, à vendre par.
10 juin. STETSON & AVERY.

VIN DE MALAGA ET FRUITS.—WILLIAM G. HEWES, rue du Camp, No. 9, offre à vendre la cargaison du brick Hope, capitaine Loring, venant directement de Malaga, et consistant en:
350 caisses raisin en grappes, 200 dito muscat dito, 200 dito dito en grains, 30 dito limons, 350 dito limons, 350 barillets vin sec, 100 demi dito dito, 200 quarts ditto, 400 barillets vin doux, 100 demi dito dito, 400 quarts dito dito, 180 palaissons en couleurs
Le tout en bon état, et ayant droit à la remise des droits. 9 juin

HABILLEMENS A LA MODE!!
WILLIAM C. NORRIS & Co., rue de Chartres No. 38, ont reçu par les derniers arrivages, un nouvel approvisionnement d'Habillemens d'été, parmi lesquels il s'en trouve beaucoup faits dans le dernier genre.
8 juin

GENIEVRE SUPERIEUR DE CAMPBELL.
100 Barils Genièvre en débarquement du brick Hudson, venant de Baltimore, et à vendre au No. 39, rue de la Levée, par
7 juin. THOMSON & GRANT.

VIN DE MALAGA.—20 quarts de barriques Malaga sec, 30 do. et 25 barillets Vin doux, en débarquement du navire Caravan, de Malaga, à vendre par
GRAY & DURRIVE,
31 mai rue de la Nouvelle-Levée, no. 35.

ENTREPOT DE COUVERTURES Françaises de Granier, chez J. MAGERE

AVISO—VICTOR DE LA COVA avisa al público haber mudado su oficina al No. 53, le de St. Louis, casi en frente de donde la tenia anteriormente. 31 de mayo.

CAFÉ & SUCRE.—489 sacs café de la Havane, et 3,900 cigarres première qualité, en déchargement du brick espagnol Ysabel y Juan, et à vendre par J. W. ZACHARIE & Co.
28 mai

100,000 TUILES françaises en débarquement du brick Avis, venant du Havre, à vendre par
27 mai T. NICOLET & CO.

FARINE—1200 barils farine de Cincinnati en débarquement du bateau à vapeur Cincinnatian, que l'on vendra à des conditions raisonnables, si en les prend sur la Levée, s'adresser à bord, ou à
31 mai STETSON & AVERY.

VIN ROUGE DE MARSEILLES, à vendre, s'adresser à
30 mai—3 AMBROISE LANFEAR.